

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

**Décision du 27 septembre 2021
portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des
mines d'Albi-Carmaux**

NOR : ECOG2122455S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, notamment le 3° de son article 2,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentants de l'Etat :

Au titre du ministre chargé de l'industrie

En tant que titulaire,

M. Lerouge (*Christophe*), directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - Occitanie.

En tant que suppléant,

M. Montdamert (*Mathias*) adjoint au chef de service du service économique de l'Etat en région à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - Occitanie.

Sur proposition du ministre chargé de la recherche

En tant que suppléante,

Mme Guégan (*Christelle*), déléguée régionale adjointe à la déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation de la région Occitanie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU